Date de convocation : 07/09/2026	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, Maire.

Présents : BRUYERE Maud, CHAPUIS Christian, CHOMIENNE Clément, CLOT Susie, COLOMBET Jaky, DREVET Hélène, DURIEUX Pierre, FILHOL Julien, GOUY Pascal, GRANGE Jean Paul, GROSSO Jocelyne, JACQUIOT Maxime, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, MARCON Pierrick, MERLE Pascale, MORELLON Catherine, MOUNIER Maëlle, PAULOS Florian, PEYRE Laurent, SOUCHON Patricia (21)

Excusés : GRANGE Jean Paul (représenté par MERLE Pascale) – arrivé en retard 21 :50, NICOLAS Justine (2)

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Cession de bandes de terrain – lot n°4 lotissement « L'Orée de Ville ».

DCM 20260910-17

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération DCM 20260115-6 approuvant la cession à M. PERRIN Jean-Baptiste et Mme DURIEUX Myriam ainsi qu'à M. et Mme YILDIZ Mutherem de bandes de terrain attenantes à leur propriété, au prix de 37.00 € TTC le m².

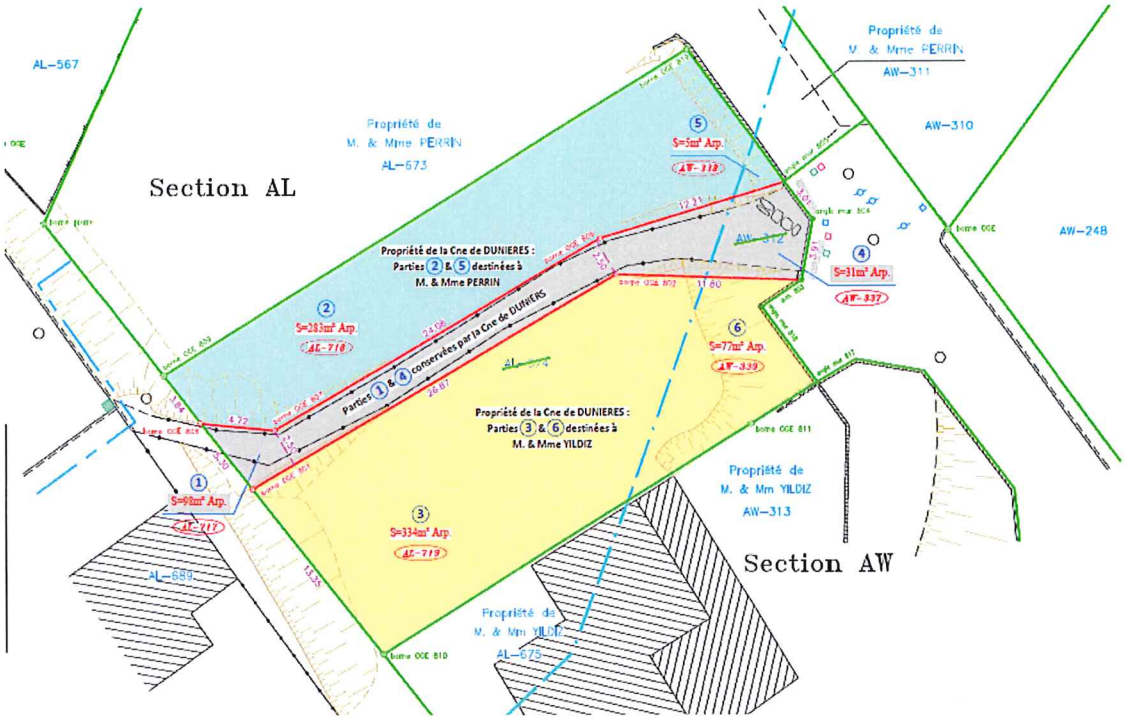
Suite à la réception du plan de division et de bornage définitif, Monsieur Le Maire informe que les superficies des parcelles cédées ont été légèrement rectifiées :

- 288 m² pour le terrain cédé à M. PERRIN Jean-Baptiste et Mme DURIEUX Myriam au lieu de 287 m² prévus

- 411 m² pour le terrain cédé à M. et Mme YILDIZ Mutherem au lieu de 416 m² prévus

AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_17-DE
Reçu le 22/09/2026



Conformément aux dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est personnellement concerné par cette affaire, l'un des acquéreurs étant un membre de sa famille.

À ce titre, il quitte la salle et ne prend part ni aux débats ni au vote relatifs à la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la cession :
 - De 288 m² à M. PERRIN Jean-Baptiste et Mme DURIEUX Myriam
 - De 411 m² à M. et Mme YILDIZ Mutherem

 au prix de 37.00 € TTC le m², conformément au plan ci-dessus ;

- Dit que les frais de géomètre et de rédaction des actes seront à la charge des acquéreurs ;

- Désigne Maître SIMONET, notaire à DUNIERES pour la rédaction des actes ;

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_17-DE
Reçu le 22/09/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX

La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON

AR Prefecture

043-214300873-20260910-DCM20260910_17-DE
Reçu le 22/09/2026